

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 MAI 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 3

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 09/05/2025

Date d'affichage de la convocation : 09/05/2025

Date d'affichage de la délibération : 16/05/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURE, MOENNARD, JORDAN, GLEYES, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, JAIME

Ont donné procuration : M Didier CORTES à Mme Bernadette FAURE, M Guillaume VERGER à M Emmanuel JAIME, Mme Isabelle DICCIANI à M Pierre NAVARRO

Mme Bernadette FAURÉ a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-38 Service Enfance Jeunesse vote des tarifs d'un séjour d'été

Exposé

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs qui seront applicables au séjour organisé aux Relais des 4 vents à Revel par le Service Enfance Jeunesse au cours de l'été 2025.

Les tarifs proposés pour ces séjours :

- 0 à 900 : 250 euros
- 901 à 1100 : 260 euros
- 1101 à 1301 : 270 euros
- 1301 et plus : 280 euros
- extérieurs : 290 euros

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'approuver les tarifs selon les conditions ci-dessus exposées,
- De charger Madame la Maire de la mise en œuvre de la décision.

La délibération est adoptée à :

18

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/05/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



La maire
Marion RIVOIRE

